



Resiliation bail par proprietaire

Par **bibmouss**, le **26/07/2016** à **13:54**

bonjour je suis proprietaire d'une maison mitoyenne que je loue depuis le 1er octobre 2015. ma locataire se plaint des voisins qui font du bruit , jette des jouets dans son jardin , de leur chien qui aboie sans arret et de la maison elle meme qui est humide et que ses vêtements qui moisissent ect.. donc je l'ai vu aujourd'hui et je lui ai proposé de lui faire "cadeau " du loyer du mois d'aout et de septembre mais en contre partie il faut qu'au 30 septembre le logement soit libre .Elle est d'accord ! du moment que c'est d'un commun accord ,ne risque t on pas de poursuite ou qu'elle refuse de partir apres? je compte lui adresser une lettre recommandée avec accusé de reception précisant la rupture de bail d'un commun accord avec les dates et les loyers offerts avec une demande de retour avec sa signature . est ce suffisant ,et legal ou doit on proceder autrement ?

CORDIALEMENT BIBET LAURENT